

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Approbation des tarifs communaux pour 2024

1/ Le Maire propose à l'assemblée les tarifs communaux suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'augmentation proposée pour certains tarifs prend en compte l'inflation et permet de répartir équitablement les efforts entre la fiscalité et la tarification des équipements et services.

LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

(voir tableaux en annexe)

- Tarif de location des éléments du podium
(à l'exception des associations échiréennes) **7,00 € le m²**

DROITS DE PLACE

- Pour commerce occasionnel : **100,00 €**
- Pour commerçants non sédentaires sur le marché :
 - Emplacement extérieur sans électricité : **0,70 € par mètre linéaire**
 - Emplacement extérieur avec électricité : **1,50 € par mètre linéaire**

TARIFS CIMETIERES

Concessions cimetières :

	<u>2 m²</u>	<u>4 m²</u>
15 ans :	108 €	238 €
30 ans :	238 €	486 €
50 ans :	486 €	1 026 €

Concessions columbarium (tarif pour une case) :

15 ans :	216 €
30 ans :	410 €
50 ans :	756 €

Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 76 €

Concessions cavurnes du bosquet cinéraire

(concessions de 60 x 60 cm pour des cavurnes de 50 x 50 cm)

15 ans :	270 €
30 ans :	378 €
50 ans :	540 €

Modalités et tarifs pour transfert d'urnes cinéraires et modification de concession après autorisation express du Maire

Les ayants-droits de la personne inhumée devront formuler leur demande par écrit adressé au Maire, pour :

- l'exhumation du défunt ;

- le transfert de l'urne :

- de l'ancien columbarium vers le nouveau columbarium : aucune facturation complémentaire liée à la modification de la concession ne sera adressée aux ayants-droits ;
- du columbarium vers une cavurne du bosquet cinéraire : une facturation du différentiel de coût des concessions correspondantes sera établie et adressée aux ayants-droits.

ACCUEIL TEMPORAIRE POUR ANIMAUX ERRANTS (A.T.A.E.) :

Le Maire rappelle :

- l'existence pour les communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire, d'un accueil temporaire pour animaux errants, situé rue de la Gare à Echiré. Une réglementation a été approuvée par les trois Maires, qui restent responsables sur leur territoire communal, de la gestion des animaux errants ;
- la signature le 15 décembre 2020 d'une convention entre la ville de Niort et la Commune d'Echiré pour mise à disposition des services de la fourrière pour animaux de Niort au bénéfice de la commune d'Echiré.

La participation forfaitaire pour l'accueil temporaire des animaux errants, mentionnée ci-après, sera applicable lorsque la convention signée avec la Ville de Niort ne peut être mise en œuvre, ou bien dans l'attente de la récupération par les services de la fourrière de Niort, des animaux errants recueillis sur le territoire de la commune d'Echiré et placés momentanément à l'accueil temporaire rue de la Gare à Echiré :

- participation forfaitaire à régler par le propriétaire de l'animal après identification, fixée à 31,00 € par jour, auxquels s'ajoutent les frais directement engagés lors de cet accueil.

2/ Pour les interventions décrites ci-après, le Maire propose à l'assemblée d'appliquer le tarif horaire des travaux en régie fixé pour 2024, dès son vote par le prochain conseil syndical du SIC Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire :

PARTICIPATION POUR NETTOIEMENT DES TAGS

Intervention/propriétés privées : application du tarif horaire en vigueur pour travaux en régie du SIC Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire.

COUT D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES DU SIC

Les interventions facturées des services techniques du SIC Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, sont établies en appliquant le tarif horaire en vigueur pour travaux en régie.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux et leur date d'application comme présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023

Annexe à la délibération n°CM20231215-007 du Conseil Municipal du 15 décembre 2023

Tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} Janvier 2024 (hors LA BARATTE)				
	ÉCHIRÉ		HORS ÉCHIRÉ	
	Particuliers /Professionnels (2)	Associations (1)	Particuliers / Professionnels (2)	Associations
	<i>Montants en euros</i>		<i>Montants en euros</i>	
SALLE DES FETES Huguette GELOT				
<i>Cautions : 400 € location + 100 € ménage</i>				
Journée	127,00	118,00	307,00	307,00
Vin d'honneur	64,00		307,00	
Vin d'honneur Mariage	Gratuit			
ESPACE LIONEL BENIER (3)	Particuliers /Professionnels (2)	Associations (1)	Particuliers /Professionnels (2)	Associations
<i>Cautions : 400 € location + 100 € ménage</i>				
Mélusine (RDC)	127,00	118,00	Location non autorisée	278,00
Mélusine (RDC) + office	180,00	160,00		365,00
Agrippa d'Aubigné (1er étage)	142,00	134,00		294,00
Mélusine + A. d'Aubigné	269,00	255,00		548,00
Mélusine + Agrippa + Office	326,00	309,00		632,00
Mélusine : vin d'honneur Mariage	Gratuit			
A. d'Aubigné : vin d'honneur Mariage	Gratuit			

(1) : sauf à titre exceptionnel, les associations échiréennes bénéficient de 2 utilisations gratuites par an, toutes salles confondues

(2) : sauf gratuité pour des manifestations d'intérêt général

(3) : pour une location sur 2 jours consécutifs, le tarif du 2ème jour est égal à 50% du tarif du 1er jour

NB : Un contrat de location préalable est signé entre la Commune et le(s) locataire(s). Un état des lieux sera réalisé à l'entrée et à la sortie de chaque location dans les conditions prévues par le contrat de location.

Toutes réservations de salles, non annulées 8 jours avant la manifestation, seront facturées aux conditions votées par le Conseil Municipal.

La location commence à 8h00 pour se terminer à 8h00 le lendemain.

Tarifs de location de LA BARATTE à compter du 1^{er} janvier 2024 (annexe à la délibération n°CM20231215-007 du Conseil Municipal du 15 décembre 2023)

L'ensemble des tarifs ci-dessous inclut la TVA au taux en vigueur.

TARIFS SPECIFIQUES POUR LES ASSOCIATIONS ECHIRENNES

1 ^{ère} MANIFESTATION	252,00 €
MANIFESTATIONS SUIVANTES	420,00 €
REPETITIONS et mise à disposition pendant plusieurs jours	à déterminer au cas par cas

AUTRES TARIFS

Particuliers domiciliés à Échiré (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	420,00 €
Entreprises domiciliées à Échiré - manifestations à but non lucratif (entrée gratuite) (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	504,00 €
Entreprises domiciliées à Échiré - manifestations à but lucratif (entrée payante) (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	945,00 €
Particuliers non domiciliés à Échiré (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	630,00 €
Associations, comités d'entreprises, services publics non domiciliés à Échiré (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	756,00 €
Entreprises non domiciliées à Échiré (2 ^{ème} jour et suivants : 50% du tarif)	1260,00 €

TARIFS "Evènements familiaux" (Mariage/PACS/Naissance/Baptême/Décès)

Particuliers domiciliés à Échiré ou leurs enfants (domiciliés ou non à Echiré) (Forfait pour 2 jours consécutifs de location hall, salle et cuisine)	546,00 €
Particuliers domiciliés à Échiré ou leurs enfants (domiciliés ou non à Echiré) pour un vin d'honneur (Forfait pour location hall + cuisine)	189,00 €
Particuliers domiciliés à Échiré ou leurs enfants (domiciliés ou non à Echiré) pour un vin d'honneur (Forfait location salle + cuisine)	262,50 €

Office/traiteur	120,00 €
Nettoyage de la salle + espaces communs	144,00 €
Nettoyage de la salle + espaces communs + office/traiteur	180,00 €

Location du hall d'accueil (à part)	189,00 €
-------------------------------------	----------

CAUTION	800,00 €
----------------	----------

PÉNALITÉS

Dépassement d'horaires	1 journée supplémentaire
Perte des clés	100,00 €
Défaut nettoyage de la salle + espaces communs	144,00 €
Défaut nettoyage de la salle + espaces communs + office/traiteur	180,00 €
Désistement hors délai fixé au règlement intérieur	30% du tarif de location

TARIF DEGRESSIF POUR LES ASSOCIATIONS ECHIRENNES

A PARTIR DE LA 4^{ème} RÉSERVATION DE LA BARATTE SUR L'ANNÉE CIVILE (hors vote tarifs spécifiques)

A partir de la 4^{ème} réservation de la Baratte par une même association échiréenne dans l'année civile, mise en œuvre d'un tarif dégressif à hauteur de 15% qui sera appliqué :

- pour la 4^{ème} réservation, sur la totalité des réservations déjà prises et selon les tarifs en vigueur ;
- pour la 5^{ème} réservation et suivantes, directement sur le tarif en vigueur.